



# SNUDI-FO

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs  
et professeurs des écoles de l'enseignement public  
Force Ouvrière

## Mouvement intra-académique des PsyEN EDA :

**Le SNUDI-FO obtient du ministère la possibilité pour les PsyEN EDA de postuler sur des écoles précises et non sur des circonscriptions entières.**

Conséquence de la mise en place du nouveau corps des PsyEN, fusionnant les ex-psychologues scolaires et les ex-COP, à laquelle la FNEC FP-FO s'est opposée, le mouvement intra académique des psychologues de l'éducation nationale du 1<sup>er</sup> degré (les PsyEN EDA) est devenu académique et non plus départemental.

Cette modification s'est accompagnée de l'impossibilité pour les PsyEN EDA de postuler sur des postes précis, dans une école de rattachement. Lors des mutations intra-académiques 2018, les PsyEN EDA n'ont pu émettre des vœux que sur des circonscriptions voire sur des zones encore plus étendues. †

**À l'annonce de cette régression, dans plusieurs départements et académies, le SNUDI-FO et la FNEC FP-FO ont sollicité les inspecteurs d'académie et les recteurs pour que les PsyEN EDA puissent à nouveau postuler sur des postes précis rattachés à une école.**

Le 30 mai, le SNUDI-FO a formulé la même demande au ministre de l'Éducation nationale.

Le SNUDI-FO expliquait notamment : « Cette évolution n'est pas acceptable pour nos collègues : en effet, dans certaines circonscriptions, les différents secteurs sur lesquels les PsyEN sont susceptibles d'être affectés sont très étendus. En demandant une circonscription, et non plus un poste précis, un PsyEN peut ainsi se retrouver à des distances très importantes de son domicile, parfois des dizaines de kilomètres.

Par ailleurs, cet état interdit, de fait, aux PsyEN de demander à exercer dans un RASED précis, au côté de maîtres E et de maîtres G avec qui ils souhaitent travailler en particulier.

Cette nouvelle disposition est donc de nature à limiter le droit à mutation des personnels. Beaucoup hésiteront à demander leur mutation en n'ayant aucune garantie sur le secteur dont ils auront la charge. »

Le 4 juillet, les services du ministère ont répondu favorablement à la demande du SNUDI-FO :

« La circulaire 2014-107 du 18 août 2014 indique que les personnels des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED), dont les psychologues intervenant dans le 1<sup>er</sup> degré font partie, doivent être affectés administrativement dans une école de leur périmètre d'intervention. (...)

Pour le mouvement 2019, mes services ont d'ores et déjà demandé la modification de l'application relative au mouvement intra académique afin de faire figurer l'école de rattachement administratif. »

Ainsi, lors des mouvements intra-académiques 2019, tous les PsyEN EDA pourront postuler sur des écoles précises. Le SNUDI-FO se félicite de cette réponse positive du ministère et vérifiera son application dans chaque académie.

**• Le SNUDI-FO invite les PsyEN EDA à rejoindre Force Ouvrière, le syndicat libre et indépendant qui agit dans l'intérêt des personnels.**

Montreuil le 6 septembre 2018